

La frise humaine de la laïcité

Préface de Benoît Falaize

Longtemps, la société française n'avait pas pour objectif et intérêt de développer une pédagogie de laïcité. Longtemps vécue comme « laïcité d'évidence », comme la définit Jean Baubérot, elle n'était pas enseignée ni même vraiment rendue explicite. Le contexte nouveau, depuis plus de vingt ans en France, a obligé différents acteurs sociaux à prendre en compte une manière de partager les principes de la laïcité en expliquant son histoire et son cadre juridique.

Pour autant, pour faire adhérer à ce principe essentiel de la République française, la seule connaissance des textes, l'approfondissement érudit de tel ou tel philosophe, ou de tel ou tel juriste n'a pas permis, toujours et partout, de rendre vivant ce principe, en montrant sa force émancipatrice et sa justice comme son opportunité. Aujourd'hui encore, beaucoup de jeunes considèrent la laïcité comme liberticide, attentatoire à la liberté religieuse, ce que la laïcité n'a jamais été. Il y a une incompréhension fondamentale et préoccupante devant la loi de 1905 et plus encore devant celle de 2004 interdisant dans « les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. »

C'est l'intérêt et la force des outils pédagogiques proposés ici, dans la dynamique pédagogique que valorise *Facing History And Ourselves*. Il s'agit moins d'apprendre par cœur les différents textes sur la dimension laïque de notre société, que d'expérimenter, concrètement, pleinement et physiquement y compris, le sens de ce principe. Incarnons les principes qui nous fondent. Mettons en avant les valeurs qui portent les principes : liberté (car la laïcité est une liberté), égalité (car elle s'applique à tous sans exception) et neutralité de l'État, afin que chacun soit garanti dans ses choix de conscience et ses adhésions spirituelles et philosophiques. Rendons tout cela vivant. Pratiquons la réflexion active au lieu de déclamer. Incarnons au lieu de multiplier les prescriptions mal comprises.



Objectifs

Les participants incarnent un événement et reconstituent ensemble une frise chronologique de la laïcité à partir de 1789. Ils sont des « participants-événements ».

- Raconter sur le temps long, de 1789 à nos jours, l’histoire de la laïcité en France.
- Identifier les repères fondamentaux, les ruptures, les continuités, les tensions de l’histoire de la laïcité en France
- Contextualiser les événements et comprendre les régimes de laïcité
- Identifier les principaux acteurs de l’histoire de la laïcité
- Comprendre la hiérarchie des normes (pyramide de Kelsen)

Explication du dispositif pédagogique choisi

La frise chronologique humaine que nous vous proposons repose sur le concept de la cognition incarnée, une approche pédagogique où les participants ne se contentent pas de manipuler des connaissances de manière abstraite, mais les incarnent physiquement. Concrètement, les participants se voient attribuer un événement historique qu’ils doivent « incarner » pour ensuite reconstituer, ensemble, une frise chronologique de la laïcité à partir de 1789.

1. Engager le Corps dans l’Apprentissage : En demandant aux participants de représenter physiquement un événement, nous ancrons l’apprentissage dans le corps et l’espace. Lorsque les élèves se positionnent physiquement pour incarner un événement, ils utilisent leur corps comme outil de compréhension, ce qui permet de rendre l’apprentissage plus concret et « vivant ».

2. Hiérarchisation et Justification : La méthode invite les élèves à réfléchir à la place de chaque événement dans la frise, ce qui les amène à hiérarchiser les événements historiques. Ce processus demande non seulement une compréhension fine de chaque événement, mais aussi une capacité à justifier leur choix de positionnement. Cette hiérarchisation est essentielle pour développer des compétences analytiques et critiques, car elle pousse les élèves à distinguer les événements en fonction de leur importance relative.

3. Développement des Compétences argumentatives : En regroupant les élèves pour discuter et débattre de la place des événements, la méthode encourage un dialogue constructif. Ils sont amenés à échanger des points de vue, à confronter leurs idées, et à défendre leurs choix devant leurs pairs. Cela renforce non seulement leur compréhension du sujet, mais aussi leur capacité à argumenter de manière claire et convaincante.

4. Visualisation et Compréhension spatiale : La visualisation physique des événements, dans un espace commun, aide les élèves à comprendre la chronologie et les liens entre les événements. Ils peuvent voir de manière tangible comment les événements se succèdent et s’influencent mutuellement, ce qui facilite la compréhension des dynamiques historiques de la laïcité.



En bref,

Ce dispositif pédagogique est particulièrement pertinent dans un contexte où l'on cherche à rendre l'apprentissage plus actif et participatif. La frise chronologique humaine offre plusieurs avantages :

- **Approfondissement des connaissances** : En manipulant les événements de manière active, les élèves ne se contentent pas de mémoriser des dates, mais comprennent les enjeux sous-jacents à chaque période.
- **Collaboration et interaction** : Ce dispositif encourage le travail d'équipe et l'échange, des compétences essentielles tant sur le plan académique que citoyen.
- **Ancrage mémoriel** : L'utilisation du corps et de l'espace pour apprendre facilite la mémorisation à long terme des concepts.



1 ou 2 animateurs



12 à 35 participants

Dans le cas d'un grand nombre de participants, ne pas hésiter à créer des binômes pour un événement



14 ans et + (à partir de la 3^e)



2 h à 3 h



Événements incontournables




Événements complémentaires conseillés



Événements complémentaires pour une frise approfondie



Préparation de la frise par l'animateur

- L'animateur sélectionne et imprime les événements composant la frise de la laïcité.
- N.B. Les événements incontournables sont signalés par . Pour guider ses choix, l'animateur peut se reporter à la bibliographie proposée.
- L'animateur prépare la salle : il installe des chaises en cercle.
N.B. Autant de chaises que de participants-événements



Phase 1 : Le récit de l'histoire de la laïcité

Mise



en œuvre

1- L'animateur distribue à chaque participant de manière aléatoire les événements

N.B. Si l'animateur connaît bien le groupe de participants, il peut distribuer des événements clés à des participants sur lequel il sait pouvoir compter.

- 2- Les participants s'installent ensuite en cercle dans l'ordre chronologique (sens des aiguilles d'une montre) sur les chaises préalablement installées par l'animateur
- 3- Chaque participant dispose ensuite de 15 minutes :
 - Pour prendre connaissance de son événement,
 - Pour préparer le récit factuel de ce dernier, récit d'une durée de 30 secondes.
 - Pour écrire en gros au dos de sa feuille : la date de son événement et un mot ou un groupe de mot qui résume l'événement. Ex : 1905 — la séparation/2021 — les séparatismes

N. B. Le participant incarne l'événement, il doit donc utiliser le « JE » (*ex. : « je suis un texte fondamental, je suis la DDHC du 26 août 1789 »*)

N.B. Le récit est factuel, il se contente de raconter les faits et uniquement les faits. Le participant ne doit pas porter de jugement sur l'événement incarné.

- 4- En 30 secondes, chaque participant raconte son événement en utilisant la première personne du singulier (Je suis...)

Après ce premier temps, l'animateur peut construire avec les participants une définition du terme laïcité. Le « triangle de la laïcité » peut servir de support pour cette définition.





Réalisation Pascal Mériaux - D'après le triangle de laïcité Jean Baubéro, Stéphanie Hennette Vaucher

[1]- Dans le droit français, la laïcité comprend deux aspects principaux :

Le for extérieur : C'est ce qui concerne les manifestations visibles de la religion. La laïcité garantit le libre exercice des cultes, tant que cela ne trouble pas l'ordre public.

Le for intérieur : C'est ce qui relève de la conscience individuelle, des croyances personnelles. La liberté de conscience fait partie de ce "for intérieur".

Le for intérieur (la liberté de conscience, de croyance) est en réalité protégé par les garanties accordées au for extérieur (le libre exercice des cultes)

Pour rappel : l'article 10 de la DDHC stipule : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi."




Phase 2 : Identifier les ruptures et les continuités.

Après la phase de récit, une première phase d'échanges peut débuter autour des repères fondamentaux et des ruptures dans l'histoire de la laïcité.



Mise en œuvre

- 1- L'animateur demande aux participants-événements de se lever.
- 2- Puis à ceux qui pensent être un moment fondamental, une charnière, une rupture dans l'histoire de la laïcité de faire 2 pas en avant. Les autres peuvent s'asseoir.
- 3- Dans l'ordre chronologique, chaque participant-événement qui a avancé justifie en 20 secondes son choix. L'ensemble des participants-événements décident alors de la validité du choix.

le  L'animateur peut fixer au tableau sur une frise, les événements sélectionnés et sens de chacun.

- 4- Une fois les événements « ruptures » stabilisés, l'animateur demande aux participants d'en retenir 3 seulement.



L'animateur souligne en rouge sur la frise au tableau les 3 événements retenus

N.B. Il est important de laisser ici place aux échanges et de laisser les participants échanger sur ce qui fait rupture et/ou est incontournable dans l'histoire de la laïcité.





Phase 3 : Régimes de laïcité : contexte, acteurs et tension

Dans cette troisième phase, il s'agit davantage d'interroger les évolutions du sens du terme de « laïcité » et de montrer que le principe de laïcité dépend des contextes, et des acteurs politiques et sociaux et qu'il existe non pas une, mais des « laïcités » ou des régimes de laïcité.

Mise en œuvre



- 1- L'animateur demande aux participants-événements de former des groupes « thématiques » cohérents. Les participants-événements négocient pendant 5 minutes leur appartenance à un groupe (*ex. : « les protecteurs de l'École », « les résistants à la laïcité », « les fondateurs »...*). L'animateur ne doit pas intervenir pendant ce temps de négociations.
- 2- Une fois les groupes constitués et stabilisés, chaque groupe doit se donner un nom qui justifie le choix de leur regroupement.
- 3- Les groupes se présentent les uns aux autres



L'animateur fixe au tableau les différents groupes et peut montrer comment le triangle de la laïcité peut être en tension et se déformer. *Par exemple à partir de 1989, il tend vers une neutralité de l'État qui souhaite s'étendre et limiter la domination des Églises sur la société et l'État (loi de 2004, 2010, 2021) ce qui « réduit » les libertés religieuses. Mais cette évolution se fait dans un contexte particulier de montée de l'islamisme politique radical et de vagues d'attentats portant atteinte à la République.*

N.B. Il est conseillé à l'animateur d'aborder ici le débat au moment de la loi de 1905 entre Aristide Briand et Émile Combes.

Variante : l'animateur peut aussi aborder des thèmes un par un en posant des questions :

- 1- Les participants-événements qui ont pour volonté de sanctuariser l'École et la protéger de toute influence des Églises avancent d'un pas.
- 2- Les participants-événements qui montrent une volonté de l'État de contrôler les religions dans les espaces publics avancent d'un pas.
- 3- Les participants-événements qui montrent une volonté des Églises de résister à la laïcisation et d'influencer l'État avancent d'un pas.
- 4- Les participants-événements qui veulent renforcer les libertés religieuses avancent d'un pas.
- 5- Etc.



Phase 4 : Hiérarchie des normes

Cette quatrième phase a pour objectif d'aborder la question de la hiérarchie des normes et de montrer que la laïcité est un principe républicain qu'il s'inscrit dans des cadres juridiques complexes et hiérarchisés.

La pyramide de Kelsen permet de rendre compte visuellement de la hiérarchie des normes.

Dans la frise de la laïcité, les événements sont soit des événements « de contexte » (ex 1989, l'affaire des foulards de Creil — ou les attentats de 2015 à 2020), soit des normes juridiques qui n'ont pas la même nature juridique et la même position hiérarchique dans la pyramide de Kelsen.



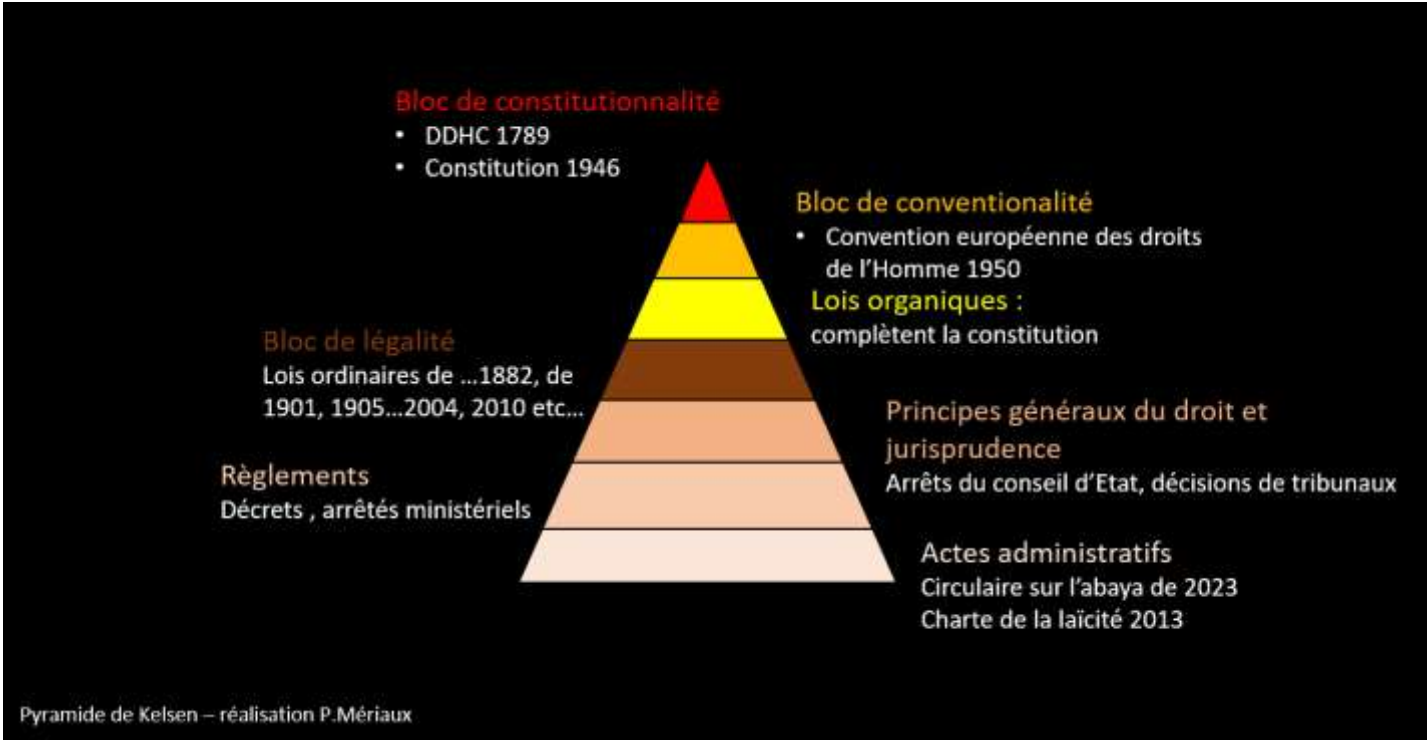
Mise en œuvre

- 1- L'animateur demande aux événements-participants représentant une norme juridique (une loi, un règlement, une décision de justice...) d'avancer d'un pas.
- 2- Puis l'animateur demande aux participants-événements d'organiser les normes en cercles concentriques : au centre, les normes les plus hautes dans la hiérarchie (bloc de constitutionnalité). Plus on va vers l'extérieur et moins la norme est « importante » (la plus extérieure est la circulaire sur l'abaya de 2023 ou la charte de 2013).



Une fois les cercles réalisés, l'animateur confronte le résultat à la pyramide de Kelsen.

N.B. Pour réaliser cette phase, lors de la préparation de la frise, l'animateur doit veiller à sélectionner des événements qui permettent d'aborder la diversité des normes et leur hiérarchie.





1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Contexte : En 1789, la France est en pleine Révolution. La société est en ébullition, et les citoyens réclament des changements radicaux qui reflètent leurs idéaux de liberté et d'égalité. C'est dans ce climat de renouveau que l'Assemblée nationale constituante se met à travailler sur un document qui fonderait les principes de la nouvelle société.

Événement : Le 26 août 1789, l'Assemblée adopte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte est influencé par les philosophes des Lumières et les principes de la déclaration d'indépendance américaine. La Déclaration énonce les droits naturels et imprescriptibles de l'homme tels que la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Détail de l'événement : L'article 10 de la Déclaration est particulièrement révolutionnaire : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Ce passage marque la première fois que la liberté de religion est reconnue comme un droit fondamental en France, ouvrant la voie à une séparation entre l'Église et l'État qui se concrétisera des décennies plus tard.

Impact : L'impact de cette Déclaration est immense et immédiat. Elle sert de fondement à toutes les lois futures et est un modèle pour les révolutions et les constitutions dans le monde entier. Le principe de laïcité, bien que pas encore formalisé, commence ici son chemin vers une place centrale dans la société française. La reconnaissance de la liberté de religion sous l'égide de la non-ingérence de l'État annonce les premiers pas vers une société basée sur la laïcité et la neutralité religieuse de l'espace public. Novembre 1789 : Nationalisation des biens du clergé.





Novembre 1789 : Nationalisation des biens du clergé

Contexte : Après la Révolution de 1789, la France se trouve confrontée à des défis financiers monumentaux. Le nouvel ordre républicain cherche des moyens pour stabiliser l'économie nationale et financer ses activités, notamment la guerre et les services publics.

Événement : Dans ce contexte, l'Assemblée nationale constituante prend une décision radicale : la nationalisation des biens du clergé. Cela signifie que tous les biens possédés par l'Église catholique — terrains, bâtiments, œuvres d'art et autres propriétés — sont désormais propriété de l'État. Ce décret est adopté le 2 novembre 1789.

Détail de l'événement : Le clergé, qui était l'une des trois classes sociales traditionnelles (avec la noblesse et le tiers état), avait accumulé au fil des siècles une grande richesse qui était largement exempte de taxes. Cette richesse est vue par les révolutionnaires non seulement comme une source potentielle de revenus, mais aussi comme un symbole de l'injustice et de l'inégalité de l'Ancien Régime. En nationalisant ces biens, l'Assemblée entend redistribuer les ressources et diminuer le pouvoir de l'Église, alignant ainsi les institutions religieuses avec les nouvelles valeurs républicaines de laïcité et d'égalité.

Acteurs : Les principaux acteurs ici sont les membres de l'Assemblée nationale constituante, qui sont majoritairement des représentants du tiers état et qui poussent pour des réformes radicales. De l'autre côté, le clergé catholique et certains membres de la noblesse résistent à cette mesure, voyant dans la nationalisation une menace directe à leur influence et leur statut.

Impact : La nationalisation des biens du clergé a des conséquences profondes. Elle finance en partie la dette publique, mais provoque aussi un conflit durable avec l'Église catholique, qui se sent spoliée et persécutée. Ce geste marque une étape décisive dans la sécularisation de la société française et pose les fondations d'un État qui contrôle et limite le pouvoir économique de l'Église. Ce conflit autour des biens ecclésiastiques jouera un rôle dans la montée de tensions qui aboutiront à des lois plus strictes de séparation des Églises et de l'État au début du 20^e siècle.



1790 : Constitution civile du clergé

Contexte : Après la nationalisation des biens du clergé en 1789, la relation entre l'État et l'Église catholique reste tendue. L'Assemblée nationale constituante cherche à réformer et contrôler davantage l'Église pour l'aligner sur les principes de la nouvelle République.

Événement : Le 12 juillet 1790, l'Assemblée adopte la Constitution civile du clergé. Ce document législatif réorganise complètement l'Église catholique en France, transformant les prêtres en fonctionnaires publics et plaçant l'Église sous la supervision de l'État.

Détail de l'événement : Selon cette Constitution, les prêtres doivent désormais être élus par les citoyens des districts religieux, et non plus nommés par le Vatican ou par la hiérarchie ecclésiastique. De plus, tous les ecclésiastiques sont tenus de prêter serment de fidélité à la Constitution, ce qui représente un affront direct à l'autorité papale. Ceux qui refusent de prêter serment sont considérés comme réfractaires et peuvent être persécutés ou exilés.

Acteurs : Les acteurs clés de cet événement sont les membres de l'Assemblée nationale constituante, qui voient cette réforme comme nécessaire pour réduire le pouvoir de l'Église et promouvoir la laïcité. Du côté opposé, le pape Pie VI et les prêtres réfractaires contestent vigoureusement cette ingérence dans les affaires ecclésiastiques, la considérant comme une violation de la liberté religieuse et de l'autorité divine.

Impact : La Constitution civile du clergé déclenche une crise profonde au sein de l'Église catholique en France. De nombreux prêtres refusent de prêter serment, entraînant une scission entre les prêtres constitutionnels (jurés) et les prêtres réfractaires (non-jurés). Cette division s'accompagne de violence et de persécutions, exacerbant les tensions religieuses dans une France déjà déchirée par la révolution. À long terme, cet événement marque un tournant dans la séparation de l'Église et de l'État, posant les bases de futurs conflits et de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.



1791 : Citoyenneté accordée aux protestants et juifs

Contexte : Avant la Révolution française, les protestants et les juifs étaient souvent marginalisés et soumis à diverses restrictions légales et sociales en France. La Révolution, avec ses idéaux de liberté et d'égalité, offre une opportunité historique de repenser ces discriminations.

Événement : En 1791, l'Assemblée nationale constituante fait un geste significatif en accordant la citoyenneté pleine et entière aux protestants en décembre 1789, et étend ce droit aux juifs en septembre 1791. Ces décisions abolissent les dernières lois qui discriminaient ces groupes sur la base de leur religion.

Détail de l'événement : Pour les protestants, cette intégration est un changement bienvenu après le traumatisme de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, qui avait banni leur culte. Pour les juifs, qui étaient souvent confinés dans des ghettos et soumis à des restrictions économiques, cette reconnaissance de la citoyenneté est une ouverture vers l'égalité civile et sociale. L'Assemblée déclare que tous les hommes nés et résidants en France, y compris les juifs, sont français avec des droits égaux.

Acteurs : Les députés de l'Assemblée nationale, influencés par les Lumières et les écrits de philosophes tels que Voltaire et Rousseau, jouent un rôle crucial dans cette transformation. Les communautés protestantes et juives, bien que minoritaires, participent activement à la vie politique et intellectuelle de l'époque, ce qui aide à sensibiliser à leur cause.

Impact : L'accord de la citoyenneté aux protestants et aux juifs marque un tournant dans la manière dont la République envisage la religion et la citoyenneté. Cela représente une étape importante vers la sécularisation de la société française et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, indépendamment de leur foi. Toutefois, l'intégration reste un processus long et complexe, et ces communautés continueront à faire face à des défis et à des résistances.



1792 : Institution de l'état civil séculier

Contexte : Sous l'Ancien Régime, l'Église catholique avait la responsabilité de tenir les registres d'état civil en France, ce qui comprenait les actes de baptême, mariage, et décès. Cela donnait à l'Église un pouvoir significatif sur la vie personnelle des citoyens. Avec la Révolution française et ses idéaux de séparation des pouvoirs, une réforme s'imposait pour aligner les institutions civiles avec les principes de laïcité naissante.

Événement : En 1792, l'Assemblée législative prend une mesure radicale en transférant la tenue des registres d'état civil de l'Église à l'État. Cette réforme fait partie d'un ensemble plus large de lois visant à réduire l'influence de l'Église dans les affaires publiques et à promouvoir une gestion laïque des événements vitaux.

Détail de l'événement : La loi stipule que désormais, les naissances, mariages, et décès doivent être enregistrés par des officiers d'état civil laïcs dans chaque commune. Le mariage civil devient la seule forme légale de mariage reconnue par l'État, éliminant le besoin de cérémonies religieuses pour valider les unions.

Acteurs : Les principaux acteurs de cette réforme sont les membres de l'Assemblée législative, influencés par des juristes et des philosophes qui prônent une séparation claire entre l'Église et l'État. Les officiers d'état civil, souvent des maires ou des fonctionnaires locaux, deviennent des figures clés dans l'administration de la vie civile.

Impact : L'institution de l'état civil séculier a un impact profond sur la société française. Elle marque la fin du monopole ecclésiastique sur les registres vitaux, facilitant ainsi une approche plus universelle et égalitaire de la citoyenneté. Cela contribue également à la sécularisation progressive de la société française, en limitant le rôle de l'Église dans les affaires publiques et en renforçant l'autorité de l'État sur les aspects essentiels de la vie civile.





1801 : Concordat entre la France et le Vatican

Contexte : Après les bouleversements révolutionnaires qui ont vu une forte diminution de l'influence de l'Église catholique en France, le début du 19^e siècle est marqué par une tentative de stabilisation et de réconciliation entre l'État français et l'Église. Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, perçoit la nécessité de restaurer la paix religieuse pour consolider son régime.

Événement : Le 15 juillet 1801, le Concordat est signé entre Napoléon et le pape Pie VII. Cet accord reconnaît le catholicisme comme la religion de la majorité des Français, mais non comme religion d'État. L'État s'engage à rémunérer les clercs et à garantir la liberté de culte, tout en conservant le contrôle sur la nomination des évêques.

Détail de l'événement : Le Concordat cherche à équilibrer les besoins de l'État et les intérêts de l'Église. Il réintègre l'Église dans la société française sous la supervision de l'État, tout en lui accordant certains privilèges perdus pendant la Révolution. Les prêtres doivent prêter serment de fidélité à l'État, ce qui souligne la primauté de la loi civile sur la loi canonique.

Acteurs : Napoléon Bonaparte est l'acteur central de cet événement, utilisant son habileté politique pour négocier directement avec le pape Pie VII. Par ce Concordat, Napoléon cherche non seulement à pacifier les relations avec l'Église, mais aussi à renforcer son propre pouvoir en intégrant l'Église comme un outil de stabilité sociale et politique.

Impact : Le Concordat a un impact durable sur la relation entre l'Église et l'État en France. Il restaure partiellement l'influence de l'Église tout en affirmant le contrôle de l'État sur ses activités. Cette entente sera la base des relations Église-État jusqu'à la loi de Séparation de 1905. Toutefois, elle sème également les graines de futurs conflits en mélangeant les affaires religieuses et politiques, soulevant des questions sur la véritable indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État.



1850 : Loi Falloux

Contexte : Dans la France de la Deuxième République, établie après les révolutions de 1848, le climat politique est marqué par des tensions entre les forces conservatrices et les partisans d'une république plus laïque et démocratique. L'Église catholique, cherchant à regagner son influence après avoir été marginalisée durant les périodes révolutionnaire et napoléonienne, voit dans l'éducation un domaine crucial pour renforcer son pouvoir social.

Événement : promulguée en mars 1850, la Loi Falloux, nommée d'après Alfred de Falloux, ministre de l'Instruction publique et fervent catholique, facilite nettement la prise de contrôle de l'éducation par l'Église catholique. Cette loi autorise explicitement l'enseignement religieux dans les écoles publiques et donne au clergé un rôle prépondérant dans le système éducatif français. C'est aussi, cette loi qui autorise la première fois la scolarisation des filles.

Détail de l'événement : La Loi Falloux permet non seulement aux communes de subventionner des écoles privées, majoritairement catholiques, mais elle exige également que chaque école publique primaire offre de l'enseignement religieux dispensé par des membres du clergé. De plus, les inspecteurs d'académie, souvent des ecclésiastiques, ont le droit de superviser les écoles publiques, ce qui accentue l'influence de l'Église sur l'éducation.

Acteurs : Alfred de Falloux et d'autres monarchistes au Parlement, soutenant les intérêts de l'Église catholique, jouent un rôle déterminant dans la conception et la promulgation de cette loi. Leur objectif est de restaurer l'influence traditionnelle de l'Église, considérée comme un pilier de stabilité et de moralité dans une période de changement politique intense.

Impact : La Loi Falloux a un impact profond et durable sur l'éducation en France. En renforçant le rôle de l'Église, elle prépare le terrain pour des conflits ultérieurs sur la laïcité dans l'éducation, notamment avec les lois de Jules Ferry dans les années 1880 qui réintroduiront la laïcité et l'éducation gratuite, obligatoire et laïque. Cette loi reflète les réalités politiques et sociales de son temps, illustrant le balancement entre des forces progressistes et conservatrices dans une France encore en recherche de son identité post-révolutionnaire.





1881—1882 et 1886 : Lois Jules Ferry et loi Goblet sur l'éducation

Contexte

À la fin du 19^e siècle, la France traverse une période de profondes transformations politiques et sociales, marquée par la consolidation de la République et une volonté croissante de réduire l'influence de l'Église sur la vie publique. L'impact durable de la Loi Falloux (cette loi autorise explicitement l'enseignement religieux dans les écoles publiques) et le rôle prédominant de l'Église dans l'éducation sont vus par les républicains laïques comme un obstacle à la modernisation de la France et à l'unité nationale. C'est dans ce contexte que sont promulguées les Lois Ferry, suivies de la Loi Goblet, qui visent à instaurer une éducation gratuite, laïque et obligatoire.

Événements

Lois Ferry (1881-1882) : Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, introduit deux lois fondamentales. La première, en 1881, rend l'enseignement primaire gratuit, ouvrant ainsi l'école publique à tous les enfants. La seconde, en 1882, rend l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans et impose la laïcité dans les programmes scolaires, excluant toute forme d'instruction religieuse des écoles publiques.

Loi Goblet (1886) : Complétant les Lois Ferry, la Loi Goblet, adoptée en 1886, vise à laïciser davantage l'école publique en imposant que les enseignants soient exclusivement des laïcs. Cette loi est importante pour affirmer l'autonomie de l'État par rapport à l'Église dans le domaine éducatif.

Acteurs :

Jules Ferry : En tant que ministre de l'Instruction publique, Ferry est le principal artisan des réformes laïques de l'éducation. Convaincu que l'école doit être le lieu où se forment les citoyens de la République, il milite pour une éducation accessible à tous, indépendante de l'influence religieuse.

René Goblet : Ministre de l'Instruction publique après Jules Ferry, Goblet poursuit l'œuvre de son prédécesseur en promulguant la loi qui porte son nom en 1886. Il joue un rôle clé dans la laïcisation du personnel enseignant, renforçant ainsi la séparation entre l'Église et l'État.

L'Église Catholique : opposée à ces réformes, l'Église catholique voit dans les Lois Ferry et la Loi Goblet une menace à son influence traditionnelle sur l'éducation. Les membres du clergé et les ordres religieux, qui avaient jusqu'alors une place importante dans l'enseignement, sont progressivement écartés des écoles publiques.

Impact

Les Lois Ferry et la Loi Goblet ont eu un impact profond sur le système éducatif français et sur la société en général. En instaurant la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement, ces lois ont permis de démocratiser l'accès à l'éducation, indépendamment des origines sociales ou religieuses. Elles ont aussi affirmé le principe de laïcité comme une valeur fondamentale de la République française, en garantissant que l'éducation publique soit neutre et accessible à tous.



Lois de sécularisation des années 1880

Contexte : Après l'adoption des lois scolaires de Jules Ferry qui établissaient l'éducation gratuite, obligatoire et laïque, la Troisième République française a continué sur sa lancée de sécularisation pour réduire l'influence de l'Église catholique dans les affaires publiques et civiles. Cela comprenait la gestion des institutions civiles, la régulation des pratiques religieuses dans l'espace public, et les lois sur le statut personnel.

Événements :

1. Loi sur le divorce (1884) :

- La loi Naquet, du nom de son promoteur, permet le divorce pour cause de mutuel consentement ou d'infractions graves comme l'adultère ou la cruauté. Cette loi marque le rétablissement du divorce après sa suppression sous le régime de Napoléon.
- **Impact :** Elle modifie profondément la société française en sécularisant le mariage et en donnant aux individus le droit de dissoudre un mariage civilement, une prérogative auparavant dominée par des considérations religieuses.

2. Loi sur le repos dominical (1906) :

- Bien qu'adoptée un peu après les années 1880, cette loi s'inscrit dans le contexte des réformes de sécularisation. Elle rend obligatoire le repos le dimanche, soulignant son importance pour la santé et le bien-être des travailleurs plutôt que pour des raisons religieuses.
- **Impact :** Elle réduit l'aspect sacré du dimanche tout en répondant à des préoccupations sociales et économiques, promouvant un équilibre travail et vie personnelle.

3. Loi sur les cimetières (1881) :

- Cette loi impose que les cimetières soient gérés par les municipalités et non par l'Église, garantissant leur neutralité confessionnelle. Les carrés confessionnels sont autorisés, mais le contrôle de l'Église sur ces espaces est limité.
- **Impact :** Elle affirme la neutralité de l'espace public même dans la gestion des derniers rites, permettant à chacun de pratiquer ses rituels funéraires selon ses convictions personnelles.

Acteurs : Ces lois sont le produit des efforts de législateurs républicains qui cherchent à affirmer la souveraineté de l'État laïque sur des domaines traditionnellement régulés par l'Église. Elles reflètent un consensus croissant sur la nécessité de moderniser et de laïciser les institutions françaises pour refléter les valeurs républicaines d'égalité et de liberté individuelle.

Impact : Cette série de lois accompagne une sécularisation de la société française, soit le fait que la société se détache peu à peu dans son quotidien de vie de l'empreinte de la religion notamment chrétienne à la fin du 19^e siècle en France. À sécularisation n'est pas tout à fait synonyme de laïcisation qui est plutôt lui le processus de mise en place du principe de laïcité dans la république



1894 — 1906 : L’Affaire Dreyfus

Contexte : À la fin du XIXe siècle, la France est secouée par l’un des plus grands scandales de son histoire : l’Affaire Dreyfus. Cette affaire a mis en lumière les profondes divisions au sein de la société française, notamment en ce qui concerne l’antisémitisme, mais aussi le rôle de l’Église dans les affaires de l’État. Ce scandale a contribué à cristalliser le débat sur la laïcité, qui deviendra l’un des fondements de la Troisième République.

Événement : En 1894, Alfred Dreyfus, un capitaine juif dans l’armée française, est faussement accusé de trahison pour avoir prétendument transmis des secrets militaires à l’Allemagne. Rapidement jugé et condamné, il est dégradé et exilé sur l’île du Diable en Guyane française. L’Affaire devient publique et divise profondément le pays entre « Dreyfusards » et « Antidreyfusards ». Les Dreyfusards, qui croient en son innocence, voient dans cette affaire un symptôme des failles judiciaires et de l’antisémitisme rampant au sein de la société et de l’armée. Les antidreyfusards, souvent appuyés par l’Église catholique et alignés avec des forces conservatrices, utilisent l’affaire pour promouvoir un agenda nationaliste et antirépublicain.

Cet événement est non seulement une humiliation personnelle pour Dreyfus, mais symbolise également les luttes internes de la France. L’implication du clergé dans le camp antidreyfusard a exacerbé les tensions entre l’Église et les forces progressistes et laïques, rendant l’intervention de l’Église dans les affaires publiques de plus en plus controversée. L’affaire évolue sur plusieurs années, avec la célèbre intervention d’Émile Zola et son « J’accuse ...! » en 1898, exacerbant les débats publics sur l’injustice, la vérité et le rôle de la presse. Gracié en 1899, le capitaine Dreyfus est réhabilité en 1906.

Acteurs :

- **Alfred Dreyfus** : Au cœur de l’affaire, sa condamnation et sa réhabilitation ultime deviennent des symboles de la lutte pour la justice et l’équité.
- **Émile Zola et autres intellectuels** : Mobilisent l’opinion publique et défendent les principes républicains.
- **Clergé catholique** : Souvent alignée avec les antidreyfusards, leur position durant l’affaire renforce le mouvement anticlérical en France.

Impact : L’affaire Dreyfus a catalysé le mouvement pour la séparation de l’Église et de l’État, culminant avec la loi de 1905 sur la laïcité. Ce cadre légal a été une réponse directe à la polarisation causée par l’affaire, visant à réduire l’influence de l’Église dans les affaires publiques et à assurer une neutralité religieuse de l’État.



1901 : Loi d'association

Contexte : Au tournant du 20e siècle, la Troisième République française continue de consolider ses fondations laïques face à un clergé toujours influent. Les associations religieuses, notamment les congrégations, jouent un rôle significatif dans l'éducation et les œuvres sociales, souvent en dehors du contrôle étatique, ce qui préoccupe les républicains laïques.

Événement : La loi du 1er juillet 1901, connue sous le nom de loi sur les associations, est promulguée par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Pierre Waldeck-Rousseau. Cette loi permet la création libre d'associations sans autorisation préalable de l'État, à condition qu'elles ne soient pas formées pour un profit financier. Toutefois, elle impose des restrictions spécifiques aux congrégations religieuses, exigeant une autorisation gouvernementale pour leur fonctionnement.

Détail de l'événement : La loi établit un cadre légal clair pour la formation et l'opération des associations, favorisant ainsi l'essor des groupes laïques et charitables. Pour les associations religieuses, la loi exige une déclaration préalable et l'approbation du gouvernement, une mesure qui vise à limiter l'influence des organisations religieuses, en particulier de l'Église catholique, dans les affaires publiques et sociales.

Acteurs : Pierre Waldeck-Rousseau, un républicain modéré, joue un rôle clé dans l'élaboration et l'adoption de cette loi, soutenu par une majorité républicaine au Parlement. Les opposants à la loi comprennent principalement les membres du clergé et les partisans de l'Église, qui voient dans ces restrictions une menace à leur autonomie et à leur capacité à servir la communauté.

Impact : L'impact de la loi de 1901 est profond et durable. Elle facilite la prolifération d'associations laïques et renforce le cadre légal pour la séparation entre l'État et les organisations religieuses. Cependant, elle suscite aussi des tensions et des conflits avec le Vatican et les communautés religieuses, qui perçoivent ces restrictions comme une ingérence dans leurs affaires internes. Cette loi est un jalon dans le renforcement de la laïcité en France, influençant les relations entre l'État et les organisations religieuses pour les décennies à venir. En 1904, une loi interdit aux congrégations religieuses d'enseigner. L'État français met fin à cette interdiction en 1923.



1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État

Contexte : La France au début du 20e siècle est marquée par des débats intenses sur la place de la religion dans la société et dans les institutions publiques. Ces discussions s'intensifient après les politiques anticléricales d'Émile Combes, qui ont exacerbé les tensions entre l'État et l'Église catholique. En 1904, les congrégations religieuses n'ont plus le droit d'enseigner, les relations diplomatiques avec le Vatican sont rompues.

Événement : Le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État est promulguée, établissant une séparation juridique et financière entre les institutions religieuses et l'État français. Cette loi est le résultat de longues négociations et débats au Parlement, où s'affrontent différentes visions de la laïcité.

Détail de l'événement : Aristide Briand, le rapporteur de la loi, défend une approche modérée et libérale de la laïcité. Il souhaite une séparation qui garantisse à la fois la liberté de l'Église et la neutralité de l'État, sans hostilité ouverte envers les institutions religieuses. À l'opposé, Émile Combes, représentant une ligne plus radicale, a précédemment œuvré pour des mesures strictes et punitives contre l'Église catholique, y compris la fermeture de nombreux établissements religieux.

Acteurs : Aristide Briand et Émile Combes sont les figures centrales de ce débat. Briand, bien que partie de la même majorité politique que Combes, prend ses distances avec les méthodes plus agressives de ce dernier et cherche à apaiser les relations entre l'État et les diverses communautés religieuses. Combes, en revanche, est perçu comme l'incarnation d'une laïcité de combat, cherchant à minimiser le rôle public de toute expression religieuse.

Impact : La loi de 1905 a un impact significatif sur la société française. En adoptant une vision plus libérale de la laïcité, elle permet une coexistence plus pacifique des différentes convictions au sein de la République. La loi établit des principes de neutralité et de liberté religieuse qui sont toujours en vigueur aujourd'hui, et elle est souvent citée dans les débats contemporains sur la laïcité et la gestion de la pluralité religieuse en France.



1907 : Loi concernant l'exercice public des cultes

Contexte : Après l'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, des ambiguïtés et des conflits émergent concernant l'utilisation des bâtiments religieux et le statut des biens ecclésiastiques. Des tensions persistent entre l'État et plusieurs institutions religieuses, en particulier l'Église catholique, qui résiste à certaines des dispositions de la loi de 1905.

Événement : La loi du 2 janvier 1907 est promulguée pour répondre à ces défis en clarifiant les conditions dans lesquelles les cultes peuvent être pratiqués en public. Cette loi précise que les bâtiments religieux appartenant à l'État, aux départements ou aux communes peuvent être mis à la disposition des associations cultuelles sans que cela constitue un financement direct des cultes par l'État.

Détail de l'événement : la loi de 1907 stipule que les lieux de culte, antérieurement propriété publique en vertu du Concordat de 1801 et transférés aux communes par la loi de 1905, doivent rester accessibles pour l'exercice du culte. Elle assure que les associations cultuelles qui administrent ces lieux ont la responsabilité de maintenir l'ordre et de respecter les lois sur les réunions publiques, tout en veillant à ce que l'exercice du culte n'interfère pas avec la tranquillité publique.

Acteurs : Les principaux acteurs impliqués dans l'élaboration et l'adoption de cette loi sont les législateurs républicains qui cherchent à affirmer la laïcité tout en évitant des conflits ouverts avec les institutions religieuses. Les responsables des associations cultuelles, particulièrement dans la communauté catholique, sont également des acteurs clés, car ils doivent naviguer dans le cadre juridique pour continuer leurs pratiques religieuses.

Impact : La loi de 1907 permet une application plus apaisée de la loi de 1905. Elle facilite un modus vivendi entre l'État et les Églises, permettant une pratique religieuse publique dans un cadre qui respecte la séparation de l'État et des Églises. Cette loi contribue à stabiliser les relations entre l'État et les organisations religieuses en France, tout en consolidant les principes de laïcité et de neutralité de l'espace public.



1946 : Inscription de la laïcité dans la Constitution de la IV^e République

Contexte : Après la Seconde Guerre mondiale, la France entreprend de reconstruire et de redéfinir son gouvernement et ses principes fondamentaux. Ce processus inclut la formulation d'une nouvelle constitution qui vise à établir un cadre stable pour la démocratie et à prévenir les failles autoritaires du passé. La laïcité, déjà un principe crucial dans la société française, est perçue comme essentielle pour garantir la liberté de conscience et l'égalité des citoyens devant la loi.

Événement : En 1946, la laïcité est formellement inscrite dans l'article 1 de la Constitution de la 4^e République. Cette inclusion symbolise l'engagement renouvelé de la France envers le principe de séparation de l'Église et de l'État et le désir de promouvoir une société fondée sur les droits universels et la non-discrimination.

Détail de l'événement : L'article 1 stipule que la France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Cette formulation souligne que la laïcité n'est pas seulement une question de séparation institutionnelle entre les églises et l'État, mais aussi une garantie de la liberté individuelle et de l'égalité des chances, indépendamment des croyances religieuses de chacun.

Acteurs : Les principaux acteurs de cet événement sont les membres de l'Assemblée constituante de 1946, qui comprennent des résistants, des politiciens expérimentés et des représentants de divers courants politiques. Ces acteurs sont unis par le désir de refonder la République sur des bases solides et inclusives après les divisions et les tragédies de la guerre.

Impact : L'inscription de la laïcité dans la Constitution de 1946 a un impact profond sur la société française. Elle réaffirme et renforce le cadre légal pour la neutralité de l'État en matière religieuse, influençant toutes les politiques futures relatives à l'éducation, à la gouvernance et aux droits civiques. Cette disposition constitutionnelle devient une référence centrale dans les débats sur la laïcité et continue de façonner les discussions et les législations concernant la gestion de la diversité religieuse en France.



1959 : Loi Debré sur l'enseignement privé

Contexte : Après la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une période de reconstruction et de réforme institutionnelle. Dans le domaine de l'éducation, les débats se concentrent sur le rôle de l'État et le statut des écoles privées, souvent catholiques, dans le système éducatif national. Le gouvernement cherche à trouver un équilibre entre la tradition laïque de l'école publique et les demandes pour une reconnaissance et un soutien aux établissements privés.

Événement : La loi Debré, du nom du Premier ministre Michel Debré, est promulguée en 1959. Cette loi permet aux établissements privés, principalement catholiques, de recevoir des subventions de l'État sous certaines conditions. Elle instaure un système de « contrats d'association » où les écoles privées qui acceptent de suivre les programmes et les horaires officiels, ainsi que de se soumettre à l'inspection de l'État, peuvent bénéficier d'un financement public.

Détail de l'événement : La loi Debré est vue comme un compromis entre les défenseurs de l'école laïque et ceux qui plaident pour une plus grande liberté d'enseignement et le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants selon leurs convictions. Elle stipule que les enseignants dans les écoles sous contrat doivent posséder les qualifications requises pour enseigner dans le public et que les écoles doivent respecter la neutralité politique et religieuse.

Acteurs : Michel Debré, en tant que Premier ministre et architecte de la loi, joue un rôle clé dans son élaboration et son adoption. Les acteurs de l'éducation catholique, qui cherchent à sécuriser le financement et la légitimité de leurs établissements, sont également centraux. Les partisans de la laïcité, toutefois, expriment des réserves, craignant que cette loi ne marque un recul par rapport aux principes de séparation entre l'État et l'Église.

Impact : La loi Debré a un impact durable sur le paysage éducatif français. Elle permet une coexistence financée par l'État de l'éducation publique et privée, ce qui contribue à apaiser certaines tensions entre laïques et religieux dans le domaine de l'éducation. Toutefois, elle suscite également des critiques et des débats continus sur l'étendue du soutien de l'État aux institutions religieuses.





1984 : Loi Savary sur l'enseignement supérieur

Contexte : Les années 1980 en France sont marquées par des tensions politiques autour de l'éducation, particulièrement en ce qui concerne le financement et la gestion de l'enseignement privé. La loi Debré de 1959 avait déjà établi un système de financement public pour les écoles privées sous contrat, mais les débats sur le rôle de l'État dans l'éducation continuent de susciter des controverses.

Événement : En 1984, le ministre de l'Éducation nationale Alain Savary propose une loi visant à intégrer davantage les écoles privées dans le système éducatif national. Cette proposition, souvent appelée loi Savary, cherchait à réformer l'enseignement supérieur et à clarifier le statut des établissements privés, notamment ceux affiliés à des organisations religieuses.

Détail de l'événement : La loi Savary prévoyait de créer un cadre plus structuré pour les relations entre l'État et les établissements d'enseignement privés, avec des exigences renforcées en termes de conformité aux normes éducatives nationales. L'objectif était de garantir que les diplômes délivrés par ces établissements soient équivalents à ceux des universités publiques et de renforcer le contrôle de l'État sur le contenu des programmes d'enseignement.

Acteurs : Alain Savary, en tant que ministre de l'Éducation, est l'acteur principal de cette initiative, soutenue par le gouvernement socialiste de François Mitterrand. Les opposants à la loi comprennent des groupes religieux et des partisans de l'enseignement privé, qui voient dans ces réformes une menace à leur autonomie et à leur identité distincte.

Impact : La proposition de loi Savary déclenche une des plus grandes mobilisations politiques de l'époque, avec d'immenses manifestations organisées par les défenseurs de l'enseignement privé. Face à l'ampleur de la contestation, le gouvernement Mitterrand recule, et la loi est finalement retirée. Cet épisode met en lumière les divisions profondes au sein de la société française concernant le rôle de la religion et de l'État dans l'éducation.



1989 : Affaire du foulard islamique de Creil

Contexte : À la fin des années 1980, la France est confrontée à de nouveaux défis liés à la diversité culturelle et religieuse croissante de sa population, notamment avec l’immigration en provenance de pays majoritairement musulmans. La question de l’intégration des minorités musulmanes et la visibilité de leurs pratiques religieuses deviennent des sujets de débat public.

Événement : En septembre 1989, l’affaire du foulard islamique éclate lorsque trois collégiennes musulmanes de Creil, dans l’Oise, sont exclues de leur collège pour avoir refusé de retirer leur foulard en classe. L’école invoque le principe de laïcité pour justifier cette exclusion, arguant que le port du foulard est un signe ostentatoire de religiosité incompatible avec la neutralité de l’espace scolaire public.

Détail de l’événement : La décision de l’école de Creil de sanctionner les élèves pour le port du foulard déclenche un vaste débat national sur la laïcité, l’intégration et les droits des minorités. Le ministre de l’Éducation nationale de l’époque, Lionel Jospin, intervient en demandant aux écoles de trouver un équilibre entre le respect de la laïcité et la liberté de croyance.

Acteurs : Les principales parties prenantes sont les élèves et leurs familles, la direction de l’école, les autorités éducatives locales et nationales, et les organisations de défense des droits humains et religieux. Les médias jouent également un rôle crucial en portant cette affaire à la connaissance du grand public et en en faisant un sujet de débat national.

Impact : L’affaire du foulard islamique de Creil a un impact durable sur la politique française. Elle mène à la création en 2003 de la commission Stasi, qui aboutira à la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques. Cette affaire a également catalysé une réflexion plus large sur l’identité française, la laïcité et le multiculturalisme, et a polarisé l’opinion publique sur ces questions.



2004 : Loi sur les signes religieux à l'école

Contexte : Au début des années 2000, la France connaît une série de débats publics concernant la visibilité des signes religieux dans les écoles publiques. Ces discussions sont notamment alimentées par plusieurs incidents où des élèves refusent de retirer des symboles religieux ostentatoires, comme le hijab. Ces événements soulèvent des questions sur la neutralité de l'espace scolaire, la laïcité et l'intégration.

Événement : En mars 2004, la France adopte une loi interdisant le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Cette loi est souvent appelée la « loi sur les signes religieux à l'école ».

Détail de l'événement : La loi fait suite à la remise du rapport de la commission Stasi en décembre 2003, qui avait été chargée par le président Jacques Chirac d'étudier la laïcité en France. Le rapport recommandait l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école pour préserver la neutralité de l'environnement éducatif. La loi cible spécifiquement les symboles tels que le hijab, la kippa, les grandes croix chrétiennes, et d'autres signes religieux clairement visibles.

Acteurs : Les principaux acteurs de ce processus législatif incluent le président Jacques Chirac, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, et les membres du parlement français qui ont débattu et voté la loi. Bernard Stasi, en tant que président de la commission sur la laïcité, joue également un rôle clé. Les groupes communautaires, les associations laïques et les organisations de défense des droits humains ont aussi été très actifs dans le débat.

Impact : L'adoption de la loi a un impact profond et parfois controversé. Elle est largement soutenue par ceux qui voient dans la laïcité un pilier essentiel de l'identité républicaine française et une garantie de l'égalité de tous devant l'État, indépendamment des croyances personnelles. Cependant, la loi est également critiquée, tant en France qu'à l'international, comme une atteinte aux libertés individuelles et une mesure qui pourrait stigmatiser certaines communautés, en particulier les musulmans.



2008 : Affaire Kervanci c. France (Cour européenne des droits de l'Homme)

Contexte : La France est réputée pour sa stricte application du principe de laïcité, en particulier dans ses institutions éducatives. La loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles dans les écoles publiques a donné lieu à divers litiges et controverses. Un de ces cas a été porté devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), questionnant la balance entre la liberté religieuse et le maintien de la laïcité dans les écoles publiques.

Événement : L'affaire Kervanci c. France concernait une élève de sixième, âgée de 12 ans, qui avait été exclue de son école en 1998 pour avoir refusé de retirer son foulard islamique pendant les cours d'éducation physique. Arguant que cette exclusion constituait une violation de sa liberté religieuse, la famille de l'élève a porté l'affaire devant la CEDH après avoir épuisé les voies de recours nationales. Le 4 décembre 2008, la Cour a jugé à l'unanimité que l'exclusion de l'élève ne constituait pas une violation de ses droits, soutenant ainsi la position de la France sur la question de la laïcité dans les écoles.

Acteurs :

- **Cour européenne des droits de l'Homme** : Interprète les droits fondamentaux à l'échelle européenne.
- **État français** : Défend le principe de laïcité appliqué dans ses écoles.
- **La famille de l'élève** : Contestataire de l'application stricte de la loi de 2004.
- **Communauté éducative et juridique** : Observateurs et participants au débat sur la laïcité.

Impact : L'arrêt de la CEDH a renforcé le cadre légal permettant aux écoles françaises d'imposer la laïcité comme un principe fondamental. Il a affirmé la marge de manœuvre des États membres dans la régulation des rapports entre l'État et les religions, en particulier dans les systèmes éducatifs. Cette décision a également servi de référence pour d'autres nations européennes confrontées à des questions similaires sur la liberté religieuse et la laïcité.





2010 : Loi interdisant de dissimuler son visage dans l'espace public

Contexte : Après la mise en place de la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles, le débat sur la visibilité des expressions religieuses dans l'espace public continue de préoccuper la société française. La question du port du voile intégral, comme la burqa ou le niqab, devient particulièrement controversée, perçue par beaucoup comme un défi aux valeurs de laïcité et d'égalité entre les sexes en France.

Événement : En octobre 2010, la France adopte une loi interdisant de dissimuler son visage dans tous les espaces publics. Cette législation, souvent référencée sous le terme de « loi anti-burqa », rend illégal le fait de dissimuler son visage dans des lieux tels que les rues, parcs, transports en commun, et autres lieux publics.

Détail de l'événement : La loi stipule que « nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ». Elle est justifiée par des arguments liés à la sécurité, à l'identification des personnes, et à la nécessité de vivre ensemble au sein d'une société ouverte. Ces arguments en font plus une loi pour la sécurité qu'une loi ayant pour objet le renforcement de la neutralité religieuse et donc de la laïcité dans l'espace public. Mais dans les faits, elle vise bien à limiter des expressions religieuses qui cachent intégralement les visages. Des exceptions sont prévues, telles que les casques pour motocyclistes ou les masques de santé pendant une épidémie.

Acteurs : Le président Nicolas Sarkozy et le gouvernement de François Fillon jouent un rôle central dans la promotion de cette loi, la présentant comme une mesure nécessaire pour sauvegarder les valeurs républicaines françaises. Le Parlement français, après de vifs débats, adopte finalement la loi. Les opposants, y compris des organisations de défense des droits humains et des groupes religieux, critiquent la loi comme étant discriminatoire et une atteinte aux libertés personnelles.

Impact : L'impact de la loi est immédiat et étendu. Elle est appliquée activement, avec des amendes pour les contrevenants et des programmes proposés pour aider les femmes à sortir d'une éventuelle pression sociale ou familiale de se voiler intégralement. Sur le plan international, la loi est largement débattue et souvent critiquée comme un exemple d'intolérance ou de stigmatisation d'une minorité. En France, elle reste un symbole fort de l'engagement envers les principes de laïcité, même si elle soulève des questions sur l'équilibre entre sécurité, liberté individuelle, religieuse et cohésion sociale.



2011 : Subventions aux Activités à Caractère Religieux : Jurisprudence du Conseil d'État

Contexte : La loi du 9 décembre 1905, qui établit la séparation des Églises et de l'État en France, interdit principalement le financement public des cultes. Toutefois, la réalité des besoins locaux et des infrastructures utilisées à la fois pour des activités culturelles et culturelles a souvent nécessité une réévaluation des applications strictes de cette loi.

Événement : En juillet 2011, le Conseil d'État français a été appelé à trancher sur plusieurs cas où des subventions publiques avaient été accordées pour des projets impliquant des associations ou des structures ayant une activité culturelle. Parmi ces cas, on trouve notamment la subvention pour la construction d'un ascenseur à la Basilique de Fourvière à Lyon et la participation au financement de la restauration d'un orgue dans une église, destiné aussi à des usages culturels et éducatifs.

Narration des événements : Prenons l'exemple de Lyon, où la ville a décidé de subventionner la construction d'un ascenseur facilitant l'accès à la Basilique de Fourvière, principalement pour les touristes, bien que le lieu serve aussi de lieu de culte. Cette décision a soulevé des questions sur la séparation entre le soutien à l'accès culturel et le financement d'un culte. De même, la restauration de l'orgue destiné à des fins à la fois culturelles et culturelles a posé la question de savoir si les fonds publics pouvaient être utilisés de manière à respecter la loi tout en soutenant le patrimoine culturel.

Acteurs :

- **Conseil d'État** : Plus haute juridiction administrative, tranchant sur la conformité des actions des collectivités avec la loi de 1905.
- **Collectivités territoriales** : Cherchant à soutenir des projets d'intérêt local tout en respectant le cadre légal.
- **Associations et institutions religieuses** : Bénéficiaires potentiels de financements pour des projets mixtes (culturels et culturels).

Impact : Les décisions du Conseil d'État en 2011 ont clarifié les conditions sous lesquelles les collectivités peuvent apporter un concours financier à des activités ayant un aspect culturel. Ces décisions ont établi que les subventions sont possibles si elles servent un intérêt public local et si elles ne financent pas directement des activités culturelles. Cela a permis de concilier le respect de la laïcité avec le soutien à des initiatives culturelles et sociales importantes.



2013 : Publication de la Charte de la laïcité à l'école

Contexte : Après plusieurs années de débats publics et de législations concernant le port de signes religieux ostensibles et le voile intégral, le besoin de clarifier et de réaffirmer les principes de laïcité dans le système éducatif français devient évident. Le gouvernement cherche à promouvoir un environnement scolaire où la neutralité religieuse est respectée et où tous les élèves peuvent apprendre dans un cadre égalitaire et ouvert.

Événement : En septembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale, sous la direction de Vincent Peillon, introduit la Charte de la laïcité à l'école. Cette charte est conçue pour être affichée dans toutes les écoles publiques françaises afin de rappeler les règles qui assurent le respect de la laïcité dans l'ensemble du système éducatif.

Détail de l'événement : La Charte de la laïcité comprend 15 articles qui détaillent non seulement l'obligation de neutralité pour le personnel de l'éducation, mais aussi le respect de la liberté de conscience de chaque élève. Les articles soulignent l'importance de distinguer entre sphère privée et sphère publique dans le cadre scolaire et expliquent le rôle de l'école dans la promotion de l'esprit critique et du respect mutuel sans distinction de croyance ou d'origine.

Acteurs : Vincent Peillon, en tant que ministre de l'Éducation nationale, est un promoteur clé de cette initiative. Le gouvernement de François Hollande soutient également cette démarche, considérant la charte comme un outil essentiel pour renforcer les valeurs républicaines dans les écoles. Les enseignants, les parents et les organisations laïques jouent un rôle actif dans la discussion et l'adoption de la charte.

Impact : L'impact de la Charte de la laïcité à l'école est significatif. Elle sert non seulement de rappel visuel des principes de laïcité, mais aussi de base pour l'éducation civique et morale dans les écoles. Elle permet aux enseignants et aux administrateurs d'aborder plus facilement les questions de religion et de croyance dans le respect des lois républicaines. Cependant, elle suscite aussi des débats, certains la considérant comme une mesure excessive pouvant stigmatiser certains élèves.





2013 : Affaire des usagers de l'école et le port du voile lors des sorties scolaires

Contexte : En France, la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école interdit aux élèves de porter des signes religieux ostensibles, mais elle ne s'applique pas directement aux parents d'élèves. La question de savoir si les parents accompagnateurs peuvent porter des signes religieux lors des sorties scolaires a suscité de vifs débats, surtout concernant les mères musulmanes portant le voile.

Événement : En 2013, une affaire particulière est portée devant le tribunal administratif de Nice, concernant une mère à qui il avait été demandé de ne pas porter son voile pour accompagner une sortie scolaire. Le tribunal a annulé la décision de l'école, affirmant que les parents d'élèves sont des usagers du service public et que leurs libertés, y compris la liberté religieuse, ne peuvent être restreintes que par des textes spécifiques, des considérations liées à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service public. Cette décision a été influencée par une étude du Conseil d'État de 2013, qui a clarifié que les parents d'élèves ne pouvaient être considérés comme soumis à l'obligation de neutralité religieuse.

Acteurs :

- **Tribunal administratif de Nice et Conseil d'État** : Interprètent la loi et la jurisprudence.
- **Parents d'élèves musulmans** : Principalement concernés par cette clarification juridique.
- **Écoles publiques** : Devant intégrer cette jurisprudence dans leur gestion des sorties scolaires.
- **Défenseur des Droits** : A encouragé la clarification de cette question.

Impact : La décision a eu un impact notable sur la manière dont les écoles publiques gèrent la participation des parents aux activités scolaires. Elle a confirmé que, bien que l'école elle-même soit un espace de neutralité obligatoire pour les élèves et le personnel, cette exigence ne s'étend pas automatiquement aux parents accompagnateurs, à moins que leur comportement ne perturbe l'ordre public ou le bon fonctionnement du service.





2015 — 2020 : Attentats en France et l'assassinat de Samuel Paty

Contexte : Depuis les attentats du 11 septembre aux États-Unis, les organisations terroristes islamistes frappent régulièrement les pays occidentaux. En 2004, les villes de Madrid et de Londres sont victimes d'attentats menés par des terroristes islamistes. Déjà victime dans les années 90 d'attentats islamistes, la France, entre 2015 et 2020 est frappée par une série d'attentats terroristes qui ont ciblé des symboles de la liberté d'expression et les valeurs républicaines (assassinats des journalistes de Charlie Hebdo, attentat du Bataclan, de Nice, du marché de Noël de Strasbourg... L'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020, un professeur d'histoire-géographie, devient un point focal dans le débat national sur l'éducation à la laïcité et la liberté d'expression.

Événements :

- **Janvier 2015 :** Les attentats contre Charlie Hebdo marquent le début d'une série d'attaques terroristes qui ciblent la France, soulignant la vulnérabilité face à l'extrémisme.
- **Novembre 2015 :** Les attaques coordonnées à Paris choquent le monde par leur brutalité et leur échelle, entraînant une révision majeure des politiques de sécurité.
- **Octobre 2020 :** Samuel Paty est assassiné près de son école à Conflans-Sainte-Honorine par un extrémiste islamiste après avoir montré des caricatures de Mahomet en classe dans le cadre d'une leçon sur la liberté d'expression.

Détail des événements : Samuel Paty, en utilisant les caricatures pour discuter de la liberté d'expression, devient la cible d'une campagne de haine en ligne qui culmine avec son meurtre brutal. Cet acte soulève une vague d'indignation nationale et internationale et entraîne des hommages massifs à sa mémoire ainsi que des débats renouvelés sur la protection des enseignants et le rôle de l'éducation à la laïcité dans les écoles.

Acteurs : Les gouvernements successifs, les forces de sécurité, les éducateurs, ainsi que l'ensemble de la société civile sont impliqués dans la réponse à ces événements. La famille de Samuel Paty et la communauté éducative expriment leur besoin de soutien face aux menaces qui pèsent sur les valeurs républicaines.

Impact :

- **Sécurité :** Renforcement des lois antiterroristes et augmentation des mesures de sécurité autour des écoles et d'autres lieux publics.
- **Éducation :** Initiatives renforcées pour éduquer les élèves aux valeurs de la République, notamment la laïcité et la liberté d'expression.
- **Société :** Débats accrus sur l'intégration, l'islamisme radical et la manière de protéger au mieux les principes républicains sans alimenter la division ou la stigmatisation.



2016 : Loi Travail et la laïcité en entreprise

Contexte : La loi Travail a été conçue dans un contexte de modernisation des relations de travail, d'assouplissement des règles d'emploi, et de renforcement de la compétitivité des entreprises françaises. Toutefois, les aspects relatifs à la laïcité et à l'expression des convictions dans le milieu professionnel ont rapidement pris une place centrale dans les discussions.

Événement : L'une des dispositions les plus controversées de la loi concernait l'instauration d'un principe de neutralité dans les entreprises, permettant aux employeurs de restreindre l'expression des convictions religieuses, politiques ou syndicales des employés dans certaines conditions. Cette mesure visait à renforcer la cohésion et à éviter les conflits au sein des entreprises, mais elle a été perçue par certains comme une atteinte à la liberté d'expression.

Détail de l'événement : Pour clarifier la mise en application de ces dispositions et apaiser les tensions, le ministère du Travail a publié un « guide pratique du fait religieux dans les entreprises privées » peu après la promulgation de la loi. Ce guide vise à fournir un cadre clair pour l'application du principe de neutralité, tout en rappelant que la liberté de croyance est une valeur constitutionnelle en France. Le guide précise que, bien que la liberté de manifester ses convictions soit garantie, elle peut être restreinte dans le cadre professionnel si ces manifestations affectent l'organisation ou la sécurité du travail.

Acteurs : la ministre Myriam El Khomri, les députés, les syndicats, les organisations patronales, et les groupes de défense des droits humains ont été impliqués dans les débats autour de cette loi. Chacun de ces acteurs a apporté des perspectives différentes, certains défendant la nécessité de préserver un espace de travail neutre, d'autres critiquant les restrictions comme des atteintes aux libertés fondamentales.

Impact : L'impact de ces dispositions est multiple. Elles ont permis à certaines entreprises de mettre en place des politiques de neutralité plus strictes, visant à garantir un environnement de travail harmonieux et non discriminatoire. Cependant, elles ont également soulevé des questions sur les limites de ces restrictions et sur la manière dont elles sont perçues par les employés. Les débats continuent sur l'équilibre entre la neutralité en entreprise et la liberté d'expression des convictions personnelles.





2021 : Loi du 24 août confortant le respect des principes de la République dite loi séparatisme

Contexte : Au fil des années, la France a continué à faire face à des défis liés à la radicalisation, à la montée de l'islamisme radical, et à des tensions communautaires qui menacent le tissu social du pays. Dans ce contexte, le gouvernement cherche à renforcer la législation pour protéger les valeurs républicaines, notamment la laïcité, l'égalité et la liberté.

Événement : En août 2021, la loi confortant le respect des principes de la République est adoptée. Cette loi, souvent appelée loi contre le séparatisme, vise à prévenir et combattre les influences extrémistes qui pourraient mener à la division communautaire et à l'érosion des valeurs républicaines.

Détail de l'événement : La loi inclut plusieurs dispositions clés, telles que le renforcement du contrôle sur les associations culturelles et l'introduction de mesures pour assurer que ces groupes ne contreviennent pas aux principes républicains. Elle exige une transparence financière accrue et des engagements clairs en faveur des valeurs républicaines pour toute association recevant un soutien public. De plus, la loi élargit les motifs pour fermer des lieux de culte qui promeuvent la haine ou la violence.

Acteurs : Le président Emmanuel Macron et son gouvernement, en particulier le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sont les principaux promoteurs de cette loi. Les législateurs de la majorité présidentielle soutiennent la loi comme nécessaire pour protéger la société française, tandis que certains groupes de défense des droits et des communautés religieuses critiquent la loi, la considérant comme une potentialité pour stigmatiser les musulmans ou d'autres minorités.

Impact : La loi a des implications significatives pour la société française. Elle est conçue pour permettre à l'État d'agir contre les menaces à la cohésion sociale et à l'intégrité des valeurs républicaines. Toutefois, son application soulève des questions sur l'équilibre entre sécurité et libertés civiles, ainsi que sur la manière dont la France aborde la diversité et l'intégration dans une société démocratique. La loi renforce la domination de l'État sur les organisations religieuses et limite leurs libertés.



2023 : Circulaire sur l'interdiction de l'abaya dans les écoles publiques

Contexte : En France, la laïcité (principe de séparation entre les institutions publiques et les organisations religieuses) est très importante, surtout à l'école. Cependant, des débats ont émergé concernant le port de vêtements comme l'abaya et le kami dans les écoles, perçus par certains comme des signes religieux forts. Pour clarifier la situation, le gouvernement a décidé d'agir.

Événement : En août 2023, le ministère de l'Éducation nationale publie une **circulaire**, qui est un document utilisé par le gouvernement pour expliquer comment appliquer une loi déjà existante. Ici, cette circulaire explique comment appliquer la loi de 2004, qui interdit les signes religieux ostensibles dans les écoles publiques.

Quelle est la différence entre une loi et une circulaire ?

- **Loi** : adoptée par le Parlement, elle crée de nouvelles règles que tout le monde doit suivre. Elle a une force obligatoire.
- **Circulaire** : Elle n'est pas votée par le Parlement, mais émise par un ministère pour donner des instructions sur comment appliquer une loi. Elle ne crée pas de nouvelles règles, mais aide à comprendre et à mettre en œuvre la loi de manière uniforme dans tout le pays.

Acteurs :

- **Gabriel Attal**, ministre de l'Éducation nationale, qui défend la neutralité de l'espace scolaire.
- **Directeurs d'établissement et inspecteurs de l'éducation nationale**, chargés de faire respecter la circulaire.
- **Association Action Droits des Musulmans (ADM)**, qui conteste la circulaire, arguant que l'abaya peut être portée pour des raisons culturelles et non religieuses.
- **Conseil d'État**, qui a confirmé la légalité de la circulaire, soulignant son accord avec les principes de la laïcité.

Impact :

- **Éducation** : Les écoles doivent maintenant s'assurer que tous les élèves respectent cette directive, ce qui renforce la laïcité à l'école.
- **Société** : La circulaire a relancé des débats sur la liberté d'expression et la laïcité, montrant qu'il est parfois difficile de trouver un équilibre.
- **Élèves musulmans** : Certains peuvent se sentir visés ou mal à l'aise, ce qui soulève des questions sur l'intégration et le respect des différences.
- **Juridique** : Cela confirme le rôle de l'État dans la définition des règles dans les écoles publiques, tout en respectant les lois existantes sur la laïcité.



Bibliographie conseillée

Pour l'animateur, nous conseillons pour mieux comprendre la sélection des dates et les évolutions de la laïcité de lire quelques ouvrages. Ces derniers ont servi de support à la construction de la frise de la laïcité.

Baubérot, J. (2023), *Histoire de la laïcité en France*, Collection « Que sais-je ? », Presses universitaires de France.

Hennette-Vauchez, S. (2023), *Laïcité*, Collection « Le mot est faible », Anamosa.

Genin, V. (2024), *Histoire intellectuelle de la laïcité de 1905 à nos jours*, Presses universitaires de France.